



ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

**ACQUISITION DE TERMINAUX DE
PAIEMENT ELECTRONIQUE ET SERVICES
ASSOCIES POUR LE COMPTE DES FILIALES
ABI**

APPEL D'OFFRES N°007/2019/ABI/CI

Visa maitrise d'ouvrage

Visa maitrise d'œuvre

Date :

Date :



FOURNITURE DES TERMINAUX DE PAIEMENTS ELECTRONIQUES ET SERVICES ASSOCIES POUR LE COMPTE DES FILIALES DE LA

SOMMAIRE

I. I : DESCRIPTION CONCISE DU BESOIN	4
1. DESCRIPTION GENERALE	4
2. LOT1 : TERMINAUX DE PAIEMENT ELECTRONIQUE TPE	4
2.1 OUTILS D'INITIALISATION ET DE PREPARATION DES TPE	4
2.2 OUTILS DE DEVELOPPEMENTS (SDK)	4
3. LOT 2 : SERVEUR DE TELECHARGEMENT ET DE GESTION DU PARC TPE :	5
3.1 : SERVEUR DE TELECHARGEMENT ET DE GESTION DU PARC TPE	5
4. LOT 3 : APPLICATION BANCAIRE DE PAIEMENT.	6
4.1 LOT 4 : SERVICES A VALEURS AJOUTEES SUR TPE (EN OPTION AVEC POSSIBILITE D'ACTIVER AU BESOIN UN SERVICE)	7
4.1.1 RECHARGE TELEPHONIQUE	7
4.1.2 PAIEMENT DE FACTURE	7
4.1.3 TRANSFERT D'ARGENT : RECEPTION ET ENVOI	7
4.1.4 RECHARGE DES CARTES PREPAYEES ET DES COMPTES MOBILES	7
4.1.5 ACHAT SUR INTERNET, AVEC PAIEMENT EN CASH, OU CARTE	7
4.1.6 RECHARGE DU COMPTE SVA	7
4.1.7 FIDELITE	8
4.1.8 PAIEMENT DES TAXES	8
4.1.9 CALCUL ET METIERS	8
4.1.9.1 Référentiel des commerçants	8
4.1.9.2 Portails commerçants	8
4.1.9.3 Gestion des commissions	8
4.1.9.4 Interface host	8
4.1.9.5 Interface avec la solution Mobile	9
4.1.9.6 Interface facturier	9
5. OBJECTIFS FONDAMENTAUX	9
6. SERVEUR GRAPPE TPE	9
7. EXIGENCES	9
8. LOT 5 : PRESTATIONS, MAINTENANCE, FORMATION ET SUPPORT.	10
8.1 INSTALLATION, INTEGRATION ET MISE EN SERVICE	10
8.2 FORMATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1. FORMATIONS SUR LES PLATEFORMES FOURNIES	10



2.	FORMATION SUR LES OUTILS DE DEVELOPPEMENT	10
3.	FORMATION DES FORMATEURS DES COMMERÇANTS	11
4.	FORMATION INSTALLATION, UTILISATION ET MAINTENANCE POUR LES TECHNICIENS	11
8.3	ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT	11
9.	PREVISIONS DE L'ÉVOLUTION DU PARC TPE :	11

II. GRILLES DE REPONSES **11**

III. REGLEMENT DE LA CONSULTATION **12**

1.	OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION	12
2.	DEFINITIONS	12
3.	PRESENTATION ET JUGEMENT DES OFFRES	12
3.1	DOSSIER ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	13
3.2	OFFRE TECHNIQUE (EN 2 EXEMPLAIRES)	13
3.3	OFFRE FINANCIERE (EN 2 EXEMPLAIRES)	15
4.	ENVOI OU DEPOT DES PROPOSITIONS	17
5.	EXAMEN DES OFFRES	17
6.	LA PROCEDURE DE JUGEMENT DES OFFRES	18
7.	MODIFICATION AU CAHIER DES CHARGES	20
8.	MODIFICATION DES PROPOSITIONS	21
9.	DEMANDE DE RENSEIGNEMENT	21
10.	DUREE DES ENGAGEMENTS	21
11.	CONFIDENTIALITE	21

ANNEXES **22**

I.



I : DESCRIPTION CONCISE DU BESOIN

1. Description générale

Pour les besoins du développement de l'activité monétique de ses filiales bancaires, Atlantic Business International (ABI) a décidé de lancer une consultation restreinte pour la : Fourniture des terminaux de paiement électronique (TPE) compatible EMV et les services associés.
Il s'agit plus précisément des lots suivants :

2. LOT1 : Terminaux de paiement électronique TPE

Les TPE à proposer doivent obéir aux exigences et aux caractéristiques techniques suivantes et celles reprises en annexe 6 :

- TPE EMV Certifiés Level 1 et Level 2 ;
- Acceptant des cartes nationales et internationales piste magnétique et puce ;
- TPE fixes ;
- TPE mobile ;
- TPE mPos et TPE PinPad (**En Option**)
- Rouleaux papier imprimante par TPE fixe ;
- Rouleaux papier imprimante par TPE mobile ;
- Batterie supplémentaire par TPE ;
- Le cout des pièces de rechange par modèle de TPE.
- Le soumissionnaire est tenu de proposer une solution pour la gestion des clés bancaire sur TPE selon les standard PCI PTS.
- Le soumissionnaire doit communiquer pays par pays la société qui prendra en charge l'installation et la mise à disposition aux commerçants des TPE ;
- Le soumissionnaire devra mettre à la disposition des TPE de test pour chaque type de TPE proposé afin de valider la conformité ;
- Le TPE doit être conforme à la norme EMV, le soumissionnaire devra présenter une attestation officielle certifiant cette conformité;
- Le soumissionnaire est tenu de proposer un contrat de support hardware ;
- Toutes informations supplémentaires sur les TPE seront appréciées

2.1 Outils d'initialisation et de préparation des TPE

- Outils d'injection des clés ;
- Outils de chargement des clés à distance ;
- Outils de signature des applications TPE ;
- Simulateur pour les tests de l'application pour les TPE proposés.

2.2 Outils de développements (SDK)

- Le soumissionnaire doit fournir tous les outils nécessaires et utiles pour permettre le développement d'applications sur les TPE proposés.
- Le soumissionnaire est tenu de fournir les prérequis de l'environnement matériel et logiciel de base, nécessaires pour l'installation, la configuration et l'utilisation de ces outils proposés.
- Le SDK doit permettre les fonctions suivantes :
 - ✓ Sécurité et cryptage
 - DUKPT
 - Injection de clés via application
 - Gestion MacKey
 - TLS
 - ✓ Gestion des cartes bancaires et privatives :
 - Lecture de la carte à puce EMV/CPA
 - Lecture des cartes asynchrones



- Lecture de la carte sans contact
- Lecture des cartes magnétiques
- ✓ Gestion des communications
 - 2G/3G/4G,
 - PPP,
 - RTC,
 - HDLC,
 - ETHERNET,
 - FTP
 - FSTP
 - Https
- ✓ Gestion des disques :
 - Fichiers
 - Gestion de la base de données SQL/LITE
- ✓ Gestion des lecteurs biométrique
- ✓ Gestion GPS
- ✓ Gestion e la lecture code a barre
- ✓ Affichage
 - Affichage Couleur
 - Gestion tactile
 - Affichage code à barre
 - Capture de la signature
- ✓ Impression
 - Impression logo
 - Impression code à barre
- ✓ Gestion de la multithread
- ✓ Gestion des lecteurs intégrés avec les bornes
- ✓ Les cartes sans contact
 - VISA
 - MasterCard
 - AMEXE
 - UP
 - Diners
 - JCB
- ✓ Installation des nouvelles versions TPE
- ✓ Gestion des sockets IP client/serveur
- ✓ Gestion des incoming call.
- ✓ Gestion de la communication entre application du même TPE
- **Le fournisseur des TPE doit s'engager sur le support et l'évolution des SDK.**

3. LOT 2 : Serveur de téléchargement et de gestion du parc TPE :

Le serveur de téléchargement devra donner toutes les possibilités pour assurer l'exploitation et la gestion des terminaux de paiement et ce moyennant toutes les types de liaisons et de connexion (connexion en RTC, connexion en GPRS/3G et connexion en IP/ADSL)

3.1 : Serveur de téléchargement et de gestion du parc TPE

Le soumissionnaire doit préciser techniquement les moyens possibles pour mettre en œuvre sur place un serveur de téléchargement permettant de :

- Diffuser les applications des terminaux lors de leur installation sur site ;
- Diffuser les versions correctives et évolutives ;
- Gérer en parallèle plusieurs versions ;
- Assurer le Monitoring à distance du parc de TPE.

Ce serveur de téléchargement devra permettre la mise à jour d'une **centaine** de terminaux **par jour** d'une manière automatique, le chargement des paramètres de connexion liés à ce téléchargement doit être effectué lors de la télécollecte précédente.



L'outil doit permettre les fonctionnalités suivantes :

- Organisation de la structure de réseau de terminaux ;
- Mise à jour à distance des paramètres des terminaux ;
- Mise à jour à distance du logiciel de terminal incluant OS et des composants système ;
- Suivi du processus de mise à jour ;
- Génération des rapports avec des informations techniques sur les terminaux et de logiciels ;
- Multi-applications et l'accès multi-utilisateur avec système journalier ;
- API pour l'intégration avec un système tiers ;
- Monitoring le parc de TPE à distance.
- Supports multimarques et multi-vendeurs de TPE
- Chargement des listes noires ;
- Gestion du processus de mise à jour, en spécifiant une version software à appliquer, et le moment de son lancement ;
- L'utilisateur peut créer une tâche de mise à jour, en spécifiant une version software à appliquer, et le moment de son lancement ;
- Mise à jour simultanée sur un nombre important de TPE (optimisation des délais de mise à jour) ;
- Visualisation des prévisions de mises à jour, en fonction des actions créées, et des versions software déployés sur le parc TPE ;
- Visualisation des statistiques sur l'état du Parc (distributions des versions, pourcentage d'exécution, etc ;
- Le système doit disposer d'une console de monitoring qui donne en temps réel les activités courantes du serveur d'administration, monitoring et supervision des Terminaux de paiements, liste des TPE non actifs, nature de la panne des TPE non actifs, progression des téléchargements des mises à jour dans le temps ;
- Gestion multiutilisateur avec niveaux de permissions différents ;
- Création des rôles pour attribution des permissions à certaines actions ;
- Délégation d'autorité / permissions à certains utilisateurs pour la gestion d'un groupe de TPE (branche) ;
- Importation des paramètres depuis des sources externes (outil de configuration de TPE) vers la base de données active ;
- Interface WEB de gestion de profils et bases de données ;
- Stockage de tous les paramètres des TPE par application de filtres logiques, expressions, recherche par caractères ;
- Possibilité d'édition des paramètres applicables à un ensemble de TPE ;
- Duplication de profils de TPE ;
- Chargement des paramètres SVA ;
- L'outil doit aussi permettre **la prévention de la fraude** ;
- Logs
 - ✓ Activation/ désactivation des logs des applications TPE ;
 - ✓ Téléchargement des LPOGS des applications TPE ;
 - ✓ Audit des TPE : collecte des informations de chaque TPE ;
 - ✓ Rapport et statistiques ;
 - ✓ Stockage des LOG TPE dans des bases de données et des fichiers ;
 - ✓ Audit diagnostic distant des TPE ;
 - ✓ Traçabilité de toutes les actions sur les TPE ;
 - ✓ Envoi des messages et notifications aux TPE.

Le soumissionnaire est tenu de proposer la configuration optimale en termes Hardware et Software pour faire fonctionner dans les conditions réelles la solution proposée de téléchargement et de gestion du parc TPE.

4. LOT 3 : Application bancaire de paiement.

L'application de paiement à installer doit répondre aux spécifications fonctionnelles reprises en **annexe 3'**.

Le soumissionnaire est tenu de :



- Communiquer si des fonctionnalités supplémentaires supportées par son application (Cf. 4.1 Services à valeurs ajoutés sur TPE ;
- Communiquer le support annuel de l'application de paiement et son périmètre.

4.1 LOT 4 : Services à valeurs ajoutées sur TPE (En option avec possibilité d'activer au besoin un service)

Les fonctionnalités supplémentaires supportées par l'application du soumissionnaire doivent être mentionnées sur le tableau en **annexe 5**.

4.1.1 Recharge téléphonique

Ce module doit permettre la recharge des téléphones mobiles via les différentes possibilités suivantes :

- **Evoucher** : Impression de code de recharge sur le ticket en trois scénarii :
 - Full Online ;
 - Base de données serveur ;
 - Base de données TPE.
- **Etopup** : Recharger directement les comptes télécom du client :
 - Mode Online ;
 - Mode Offline.

4.1.2 Paiement de facture

Ce module doit permettre le paiement des factures par cash, par carte ou Mobile. Et aussi doit supporter les modes de paiement suivants :

- Paiement partiel de facture ;
- Paiement total ;
- paiement de plusieurs factures : donner le choix à l'utilisateur de choisir les factures à payer.

4.1.3 Transfert d'argent : Réception et envoi

Ce module doit faciliter le transfert de monnaie électronique dans la chaîne internationale ou nationale.

Inclus les composants principaux :

- Envoi d'argent : gestion de devises multiples ;
- Réception argent avec une authentification sécurisée et garantie ;
- Suivi et gestion des flux de transfert.

4.1.4 Recharge des cartes prépayées et des comptes mobiles

Le principe de ce module consiste à utiliser les points de vente agréés pour la recharge des cartes prépayées et des comptes mobiles par :

- Recharge BackOffice ;
- Recharge Online ;
- Recharge Offline.

Ce module doit assurer et permettre la gestion des risques inhérents à la carte prépayée

4.1.5 Achat sur internet, avec paiement en cash, ou carte

Ce module doit permettre au client la possibilité de faire des achats sur internet, avec les modes de paiement suivants :

- Par carte ;
- Par cash.

4.1.6 Recharge du compte SVA

Ce module doit permet :

- La gestion des comptes clients ;



- La gestion de point de vente et plusieurs points de vente ;
- La gestion des terminaux par le serveur ;
- La gestion des différents types de carte ;
- La gestion des applications mobiles ;
- Sécurité et administration du système ;
- Rapports, statistiques.

4.1.7 Fidélité

Ce module doit gérer les activités pour être un outil de marketing rentable inclus :

- Un extranet pour afficher les promotions et les événements à l'intention de nos clients ;
- Serveur d'e-mailing ;
- Serveur d'envoi de SMS de promotions ;
- Une formation illimitée pour nous aider à gérer le système ;
- FrontOffice pour l'acceptation des cartes et le retrait des cadeaux et récompenses ;
- BackOffice pour le paramétrage et la conversion des points de fidélité ;
- Application mobile.

4.1.8 Paiement des taxes

4.1.9 Calcul et métiers

L'application doit permettre de gérer la compensation avec les commerçants en se basant sur les règles suivantes :

- Commission par service ;
- Remise par service ou par commerçants suivant des conditions paramétrables bien définie (taille commerçants, chiffre d'affaire réalisé...);
- Bonus par commerçants suivant des chiffres bien définies (taille commerçants, chiffre d'affaire réalisé...);
- Taxes.

Ces opérations peuvent être en crédit et en débit (cash in ou cash out).

Ces opérations aussi peuvent être des taux variables ou des valeurs fixes ou fixes par paliers.

4.1.9.1 Référentiel des commerçants

4.1.9.2 Portails commerçants

Ce module doit donner au commerçant la possibilité de consulter leur historique de transactions avec les fonctionnalités suivantes :

- Demande de solde ;
- Modification des paramètres ;
- Demande de nouveaux services ;
- Rapports et statistiques.

4.1.9.3 Gestion des commissions

4.1.9.4 Interface host

Il doit assurer :

- Authentification des messages MAC ;
- Cryptage et décryptage des données ;
- Gestion des clefs.



4.1.9.5 Interface avec la solution Mobile

4.1.9.6 Interface facturier

Ce module doit permettre la connexion avec les facturiers et les fournisseurs en deux modes :

- Online ;
- Offline.

5. Objectifs fondamentaux

Le soumissionnaire doit tenir compte des objectifs fondamentaux suivants :

- Plus de rapidité dans le traitement des transactions grâce à l'appel automatique du serveur TPE pour les autorisations;
- Plus de sécurité grâce à l'automatisation du contrôle de l'authenticité des cartes et des consultations de la liste noire;
- Fidéliser le client en répondant à ses besoins;
- Améliorer la qualité du service;
- Renforcer l'image de marque des clients de PCA;
- Ouvrir la possibilité à une plus large clientèle (Cartes VISA, MasterCard, CUP, GIM, GIMAC).

6. Serveur Grappe TPE

Le soumissionnaire doit proposer une solution grappe qui permet la centralisation des TPE et des MiniPos avant la connexion au serveur TPE. Cela doit permettre la gestion des commerçants avec un très grand nombre de TPE. Ce Grappe doit permettre les fonctionnalités suivantes :

- Gestion de paramétrage des TPE via le serveur TMS.
- Configuration des commerçants manuellement ou via fichiers.
- Interfaçage avec le Serveur PowerCard

7. Exigences

- Le soumissionnaire est tenu de fournir tous les certificats de conformité aux standards internationaux des TPE et de l'application proposée (PCI PTS etc.)
- Le soumissionnaire doit communiquer pays par pays la société qui prendra en charge l'installation et la mise à disposition aux commerçants de ces TPE.
- Le soumissionnaire devra mettre à la disposition de PCA processeur des TPE de test pour chaque type de TPE proposé afin de valider la conformité ;
- Le TPE doit être conforme à la norme EMV, le soumissionnaire devra présenter une attestation officielle certifiant cette conformité;
- Le soumissionnaire est tenu de proposer un contrat de support hardware et logiciel.
- Toutes informations supplémentaires sur les TPE et l'application proposée seront appréciées
- Ouverture des plateformes
- Verrouillage des API de SDK
- Toute bibliothèque payante doit être indiquée avec le prix de dans le bordereau des prix
- Intégration, avec l'application TPE de PC
- Intégration avec système tiers
- Portails commerçants
- TMS et serveur SVA :
 - Protocole de communication pour l'application TPE
 - SVA
 - Chargement des clés
 - Chargement des paramètres
 - ISO8583



8. LOT 5 : Prestations, maintenance, formation et support.

Le soumissionnaire s'engage à assurer l'installation des TPE chez les commerçants, leur formation. En cas de besoin la formation du personnel de ABI sur les outils nécessaires, pour assurer le support aux commerçant de niveau 1.

Le soumissionnaire s'engage également à proposer pays par pays (Côte d'Ivoire, Sénégal, Bénin, Togo, Burkina Faso, Mali, Niger, Guinée Bissau, Cameroun) un contrat de support et maintenance Hardware.

Le soumissionnaire est tenu de préciser dans ses réponses la durée moyenne de vie des composants Hardware des terminaux de paiement les plus sollicités avant de recourir à une opération de maintenance corrective et préventive. Cette durée doit être indiquée en termes de nombre de transactions traitées par ces composants.

8.1 Installation, intégration et mise en service

- Intégration du TPE à la caisse du commerçant avec prise en charge de différentes marques de caisse.
- Installation et mise en service de la plateforme d'administration, monitoring et supervision des Terminaux de paiements.
- Installation et mise en service de TPE auprès de **10** commerçants pilote avec ou sans passerelle.

Les modalités du contrat de maintenance seront négociées entre les filiales et le soumissionnaire ou son partenaire après fin de garantie.

Le soumissionnaire devra communiquer la durée de garantie ainsi que le taux maintenance pour les deux composantes logicielle et Matérielle.

L'offre de maintenance de la solution doit inclure:

- La maintenance corrective : Elle consiste à la résolution des incidents et des dysfonctionnements techniques software et hardware.
- La maintenance préventive : Ce service prévoit la maintenance préventive régulière sur site de façon à réaliser un calibrage/réglage des composants de la solution et détecter les risques de dysfonctionnements ou de pannes, préalablement à leur apparition, afin d'y remédier par anticipation.

Le Soumissionnaire doit détailler pour la maintenance post garantie le niveau de service fourni, le délai d'intervention, le délai de correction palliative et définitive.

Dans le cadre de l'entretien des TPE, le soumissionnaire devra prévoir un TPE **en bon état** à échanger contre le TPE qui ne fonctionne plus ou qui fonctionne mal. Le soumissionnaire devra veiller à vider ce dernier des éventuelles transactions qu'il pourra contenir. Au cas où le soumissionnaire se trouve dans l'incapacité de faire le téléchargement des TPE, il devra en avertir **ABI** et son processeur **PCA** immédiatement ;

8.2 Formations

1. Formations sur les plateformes fournies

- Pour toute formation proposée, le soumissionnaire doit indiquer le nombre de jours par thème et les prérequis des techniciens.
- Le nombre de stagiaires à former est de 20 par groupe.
- La formation sera dispensée au niveau des locaux du soumissionnaire, des locaux de ABI ou les locaux des filiales ABI.

2. Formation sur les outils de développement

- Le soumissionnaire doit indiquer le nombre de jours par thème et les prérequis des techniciens.
- Le soumissionnaire doit mettre à la disposition des techniciens un environnement de développement identique à celui proposé d'être installé dans les locaux.
- Le soumissionnaire doit s'engager à permettre, aux techniciens, de développer une application de paiement, à tester dans l'environnement monétique.



3. Formation des formateurs des commerçants
4. Formation installation, utilisation et maintenance pour les techniciens
 - Le soumissionnaire doit fournir une formation pour l'équipe ABI, ou les techniciens des filiales ABI qui seront en charge du déploiement des TPE et de leur maintenance (1^{er} niveau).
 - La formation doit porter sur les techniques d'installation, la procédure d'utilisation et de maintenance 1^{er} niveau des terminaux de paiement.
 - Lors de la formation, chaque stagiaire doit recevoir les manuels y afférents.

8.3 Assistance et accompagnement

- Assistance et service après-vente de la Solution (matérielle et logicielle) multimarques d'administration et de supervision :
- Le cocontractant doit assurer le service après-vente pour la Solution (matérielle logicielle) multimarques d'administration et de supervision.
- Pour ce faire, il mettra à la disposition du service contractant, et à sa demande, personnel technique nécessaire, à chaque fois que le besoin se fait sentir.
- Assistance et Service après-vente des TPE

9. Prévisions de l'évolution du parc TPE :

Les soumissionnaires sont, donc, invités à faire leurs offres pour équiper les filiales ABI selon son besoin prévisionnel en termes de terminaux de paiements électroniques sur l'années 2019 à savoir :

	2019
BANQUE ATLANTIQUE CÔTE D'IVOIRE (BACI)	300
BANQUE ATLANTIQUE BENIN (BABN)	40
BANQUE ATLANTIQUE TOGO (BATG)	30
BANQUE ATLANTIQUE BURKINA-FASO (BABF)	50
BANQUE ATLANTIQUE MALI (BAML)	50
BANQUE ATLANTIQUE NIGER	30
BANQUE ATLANTIQUE SENEGAL (BASN)	50
BANQUE ATLANTIQUE GUINEE-BISSAU	5
BANQUE POPULAIRE MOROCO-GUINEENE (BPMG)	20
BANQUE POPULAIRE MOROCO-CENTRAFRICAINE (BPMC)	10
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU NIIGER (BIAN)	53
TOTAL	638

Ces nombres sont donnés à titre **indicatif**, Ils ne sont pas définitifs et ne constituent pas un engagement ferme de la part de ABI et de ses filiales.

II. GRILLES DE REPONSES

Le soumissionnaire est tenu de remplir tous les tableaux de réponses présentés en annexe



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

III. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. Objet du règlement de la consultation

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert pour la fourniture des terminaux de paiements électroniques et services associés pour le compte des filiales de la Banque Atlantique.

Il présente les règles de jugement et de sélection des entreprises répondant à cet appel d'offre

2. Définitions

Il sera attribué aux termes rencontrés dans le dossier de la consultation les significations suivantes :

- La « Banque » désigne les filiales ABI
- L' « Entreprise » et le « soumissionnaire » désignent la firme ou la société, participant à la concurrence pour la fourniture des prestations objet du présent appel d'offres.
- La « Commission » désigne la commission de jugement des offres, constituée par ABI.
- L'« Adresse de ABI » fait référence à l'adresse suivante :

ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL

« Direction Logistique & Plateformes Mutualisées, 2ème étage Immeuble BROADWAY CENTER
- Avenue NOGUES – Plateau – 01 BP 2311 Abidjan 01 » Téléphone : +225 20 30 14 00

Fax : +225 20 32 93 87

Boîte Postale : 01 BP 2311 Abidjan 01

3. Présentation et jugement des offres

L'entreprise est tenue de présenter dans une première enveloppe fermée une offre technique et dans une deuxième une offre financière, le tout dans un seul pli fermé et scellé, transmis à l'adresse de ABI

Chaque pli doit être cacheté et doit porter :

- Le nom et l'adresse de l'entreprise;
- L'objet du marché ;
- La mention « ce pli ne doit être ouvert que par le Président de la Commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres ».



3.1 Dossier administratif et technique

Ce dossier doit comprendre :

- ✓ La déclaration sur l'honneur suivant le modèle joint en annexe I ;
- ✓ Les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du soumissionnaire (copie du statut) ou PV de l'assemblée notifiant les pouvoirs à la personne signataire de la déclaration sur l'honneur pour soumissionner au nom du soumissionnaire aux appels d'offres ;
- ✓ une attestation de pouvoir au cas où le soumissionnaire serait associé à un autre pour la réalisation de la présente mission ;
- ✓ Le cahier des charges dûment paraphé et signé par le (s) soumissionnaire (s) avec la mention « lu et accepté » ;
- ✓ Copie recto-verso du registre du commerce ;
- ✓ Attestation fiscale ;
- ✓ Attestation CNPS pour soumission aux marchés ;
- ✓ Attestations d'assurance qui devra couvrir les conséquences de sa Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle, couvrant l'ensemble des Prestations et notamment les conséquences de fautes, erreurs, omissions ou négligences commises par l'Entreprise, son personnel ou ses éventuels sous-traitants, à l'occasion de l'exécution des Prestations
- ✓ Une caution **provisoire** de **5 000 000 F CFA** pour les soumissionnaires basés dans la zone UEMOA ou de **7623 Euro** pour les soumissionnaires basés hors zone UEMOA, Seules les cautions bancaires sont admises.
- ✓ Une note indiquant les informations ci-dessous :
 - Le capital social, ainsi qu'une indication des fonds propres.
 - Le chiffre d'affaires **2016, 2017 et 2018**.
 - Les lignes de crédits. Les documents émanant des Banques doivent être originaux ou copies certifiées conformes.
 - Les effectifs repartis entre le personnel administratif et le personnel en charge de réaliser la prestation objet de l'appel d'offres.
 - L'appartenance éventuelle à un groupe.
 - Le métier de base du soumissionnaire.
 - Les partenaires locaux et étrangers.
- ✓ Les bilans des trois dernières années, appuyés par une attestation des chiffres d'affaires déclarés, délivrée par l'administration des impôts. L'attestation doit être original ou copie conforme certifiée.
- ✓ Le plan de développement de l'Entreprise durant les **3 prochaines années** (évolution des effectifs, chiffre d'affaires prévisionnel, plan d'ouverture de nouveaux sites de maintenance, partenariats en vue, autres projets, tout autre volet pouvant consolider la qualité des prestations de l'entreprise ...).
A ce titre, l'Entreprise devra s'engager formellement sur la mise en œuvre de ce plan de développement.

3.2 Offre technique (en 2 exemplaires)

Ce dossier contiendra les éléments suivants :

- Une réponse détaillée à tous les besoins exprimés dans le présent cahier des charges.
- L'engagement de l'entreprise à mettre des TPE de tests à la disposition du PCA, notre processeur.
- L'engagement de l'Entreprise à réaliser les prestations avec engagement sur les résultats.
- Une description détaillée des équipements proposés portant sur les composants matériels et logiciels, les procédures qui seront mises en œuvre pour l'installation et la configuration de ces équipements objet du présent appel d'offres, et toutes autres informations permettant à ABI de vérifier l'adéquation des équipements proposés par rapport aux besoins exprimés ;
- Les tableaux de synthèse des réponses figurant en annexe dûment complétés par l'Entreprise.



- Une note indiquant les moyens humains et techniques de l'Entreprise ainsi que ses références en matière d'installation, de déploiement et de configuration des équipements proposés objet du présent appel d'offres et des attestations de sociétés ou d'organismes clients.

Il y a lieu également, d'indiquer le positionnement du constructeur au niveau international et régional.

- La liste exhaustive des intervenants locaux et étrangers qui auront la charge de mettre en œuvre les équipements objet du présent appel d'offres.
- Un engagement de la part du constructeur à supporter la technologie proposée pour une période minimale de 6 ans. L'Entreprise devra fournir par la même occasion la certification du constructeur pour l'installation et la maintenance des équipements et des logiciels proposés
- L'Entreprise devra présenter impérativement une attestation officielle certifiant la conformité de ces équipements et des logiciels proposés par rapport à la norme PCI et EMV applicables aux TPE et logiciels et solutions associés. Cette attestation devra être fournie par les organismes internationaux de certification (PCI, Visa et MasterCard, ...).
- L'Entreprise devra s'engager formellement à :
 - Assurer la maintenance des équipements et des logiciels objet du présent appel d'offres sur site au Maroc et en Afrique pour les filiales du Groupe Atlantique, avec engagement sur des délais (à préciser par l'Entreprise), durant et après la période de garantie. Dans le cas où ces documents ne seront pas fournis par l'Entreprise, la note correspondante attribuée sera nulle.
 - Assurer l'assistance technique de la solution proposée et la maintenance sur site durant la période de garantie.
 - Affecter à chaque centre régional de maintenance un effectif de techniciens permettant de satisfaire les besoins du secteur couvert. Cet effectif sera déterminé en fonction de nombre des équipements à maintenir.
 - Constituer par centre de maintenance un stock d'équipements de remplacement et de pièces de rechange permettant de couvrir les besoins du secteur couvert.
- L'Entreprise devra proposer un contrat de maintenance reprenant toutes les exigences demandées à cet effet au niveau du présent appel d'offres (y compris pendant la période de garantie) en détail :
 - Le délai d'intervention ;
 - Le délai de résolution des pannes Hardware ;
 - Les adresses, les N° de téléphone des centres de maintenance, ainsi que la liste des noms des techniciens affectés à chaque centre. Il y a lieu également de justifier l'existence de ces centres par des contrats de bail ou autres ;



- Le coût global annuel de cette maintenance par filiale ABI et ce, en prenant en compte tous les composants Hardware et Software ;
- Les conditions financières et techniques liées à la maintenance logicielle;
- L'ensemble des services proposés durant de cette période aussi bien pour le volet Hardware que software

3.3 Offre financière (en 2 exemplaires)

L'offre financière doit être détaillée et l'image du tableau figurant dans l'annexe 2.

Elle sera ferme et non révisable et devra inclure tous les frais afférents à la réalisation de la prestation objet de la présente consultation. Elle s'entend toutes taxes et impôts compris.

Par ailleurs, l'entreprise devra proposer un modèle d'affaires et de partenariat pour la réalisation de ce projet objet de cet appel d'offres.

Aussi, pour le **LOT1**, l'entreprise est appelée à proposer deux variantes :

Variante 1 : Acquisition des TPE et des logiciels nécessaires à la gestion des TPE

Variante 2 : Location des TPE et des logiciels nécessaires à la gestion des TPE.

Par ailleurs, l'Entreprise pourra joindre à son offre des informations et commentaires qu'elle estimera souhaitables pour aider dans leur jugement les instances de la sélection des entreprises.

L'Entreprise est invitée à proposer **une offre pour la vente des terminaux de paiement par tranche de 50 unités** :

Ces nombres sont donnés à **titre indicatif**. Ils ne sont pas définitifs et ne constituent pas un engagement ferme de la part de ABI et de ses filiales.

Variante 1 : Acquisition des TPE et des logiciels nécessaires à la gestion des TPE

LOT1	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
Quantité TPE Mobile	1-50	51-100	101-150	151-200	201-250	> 250
Prix en F. CFA						
Quantité TPE Fixe						
Prix en F. CFA						
Quantité TPE mPos (*)						
Prix en F. CFA						
Quantité TPE PinPad (*)						
Prix en F. CFA						



(*) En option

Variante 2 : Location des TPE et des logiciels nécessaires à la gestion des TPE

LOT1	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
Quantité TPE Mobile	1-50	51-100	101-150	151-200	201-250	> 250
Prix en F. CFA						
Quantité TPE Fixe						
Prix en F. CFA						
Quantité TPE mPos (*)						
Prix en F. CFA						
Quantité TPE PinPad (*)						
Prix en F. CFA						

(*) En option

L'Entreprise devra aussi indiquer au niveau de son offre financière le prix de vente des **pièces de rechange** et **les consommables des terminaux de paiements** proposés, notamment celles qui feront objet d'un remplacement à la charge d'ABI et de ses filiales en dehors des conditions de garantie et de maintenance (cas des batteries, Rouleaux papier imprimante ...)

Le soumissionnaire est appelé à proposer une offre pour la reprise des TPE actuellement en production (Cf. Annexe 6) en les remplaçant par de nouvelles gammes. Les offres de reprise très intéressantes seront privilégiées lors de l'adjudication.

Pièces de rechange et consommables des TPE

LOT1	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
Quantité TPE	1-50	51-100	101-150	151-200	201-250	>250
Quantité Rouleaux papier imprimante / Trimestre	*	*	*	*	*	*
Prix Rouleaux en F. CFA	**	**	**	**	**	**
Batteries	***	***	***	***	***	***
Prix Batteries en F. CFA	****	****	****	****	****	****

* : A préciser la quantité suffisante pour répondre au besoin d'un trimestre en termes de rouleaux papier imprimante



- ** : A indiquer le prix des consommables
- *** : A préciser la quantité appropriée pour chaque tranche
- ****: A indiquer le prix des batteries

Par ailleurs, l'Entreprise pourra joindre à son offre des informations et des commentaires qu'elle estimera intéressantes pour la sélection.

L'Entreprise devra préciser le taux de maintenance sur site après expiration de la période de garantie, et ce pour tous les lots.

L'Entreprise devra inclure dans son offre les éléments financiers demandés dans le présent cahier des charges.

Un acte d'engagement établi conformément au modèle joint en annexe II est à joindre également à l'offre financière.

Par rapport à l'option de location des équipements, l'Entreprise est invitée à faire également une offre par tranche.

Par ailleurs, ABI et ses filiales se réservent le droit de passer commande aux Entreprises adjudicatrices du présent appel d'offres selon le mode suivant :

Besoins planifiés

A la réception des besoins en termes d'installation des terminaux de paiement objet du présent appel d'offres, l'Entreprise doit indiquer, dans les 5 jours ouvrables à compter de la date de sa réception, la date de disponibilité et de livraison des TPE.

Le délai de livraison de ces terminaux ne devra pas excéder 4 semaines à compter de la date de réception du plan d'installation des TPE.

Des besoins non planifiés

L'Entreprise est tenue de répondre favorablement aux commandes non planifiées, et ce, à hauteur de 10% du nombre des TPE planifiés.

Le délai de livraison ne doit pas dépasser 4 semaines à compter de la date de la commande du besoin par ABI et de ses filiales.

A ce titre, l'Entreprise est appelée à maintenir un stock de terminaux de paiement permettant de répondre à ce besoin.

Des besoins urgents

Dans le cadre du contrat, l'Entreprise est appelée à répondre favorablement à des commandes urgentes de déploiement des TPE (Exemple : Exposition, Manifestation sportive et culturelle...).

Le délai d'installation sur site ne devra pas dépasser 5 jours ouvrables à compter de la date de la commande urgente, sans toutefois que le nombre de commandes urgentes en termes de nombre d'équipements n'excède 5 à 20 unités par semestre.

4. Envoi ou dépôt des propositions

Les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre décharge à l'adresse indiquée **au point 2 Chapitre III** ci-dessus ;
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée **au point 2 Chapitre III** ci-dessus.

5. Examen des offres



L'examen des offres sera effectué par une commission désignée à cet effet par ABI. Les membres de cette commission sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui concerne les éléments portés à leur connaissance.

La meilleure offre sera choisie en tenant compte notamment :

- De sa capacité à répondre aux stipulations du présent cahier des charges.
- Du montant de l'offre de prix.

La procédure de jugement des offres se fera sur la base de la pondération suivante :

- Offre technique : 50%
- Offre financière : 50%

6. La procédure de jugement des offres

La procédure de jugement des offres par la commission s'établit comme suit :

PHASE 1 : Analyse préliminaire des offres

Cette analyse tend à s'assurer de la conformité des propositions par rapport aux stipulations du cahier des charges de l'appel d'offres, notamment l'offre technique. Elle se matérialise par l'arrêt de la liste des concurrents admissibles.

PHASE 2 : Evaluation des offres techniques

Seules les offres des concurrents retenus à l'issue de la phase 1 feront l'objet d'un examen par une commission désignée à cet effet par ABI.

Il sera procédé à la comparaison technique des propositions retenues

L'offre technique sera notée sur **100** points en prenant en considération les éléments suivants :

Critères	Description	Note (sur 100)
----------	-------------	-------------------



<p>➤ Prestations de mise en œuvre et d'accompagnement.</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Le soumissionnaire devra préciser la méthodologie de déploiement et les prestations couvertes durant la mise en œuvre du projet (installation, livraison sur site,...).▪ Le périmètre des prestations demandées.▪ Engagement de l'Entreprise sur résultat pour la réalisation des prestations demandées▪ Le soumissionnaire devra proposer au minimum dans son offre les prestations suivantes :<ul style="list-style-type: none">▪ Assistance à la qualification d'un TPE proposé dans le cadre du présent appel offre;▪ Livraison sur site ;▪ Installation et mise en œuvre sur site. Le soumissionnaire est appelé à joindre dans son offre (Les normes d'installation et d'exploitation dans de bonnes conditions du TPE en termes d'environnement technique, etc.).4 Le soumissionnaire devra prendre en charge le déploiement selon un planning à définir en commun accord avec ABI et les filiales du Groupe Atlantique5 Le soumissionnaire devra préciser ses capacités d'installation des TPE objet du présent contrat en nombre de TPE par semaine, et ce pour le compte des filiales du Groupe Atlantique.▪ Formation<ul style="list-style-type: none">➤ Cette formation doit porter sur la manipulation des TPE objet du présent appel d'offres. Elle sera organisée en premier lieu par commerçant et par filiale du Groupe Atlantique en dehors du site d'installation, en rassemblant les responsables des TPE concernés par groupe d'environ 10 personnes.➤ Au moment de l'installation sur site, un passage en revue de l'ensemble des manipulations avec le commerçant concerné est à prévoir ;➤ Après une période d'une à deux semaines après la mise en œuvre, il faut prévoir une mise au point sur site avec le commerçant, en vue de clarifier certains détails, ou d'apporter de l'assistance sur d'éventuelles difficultés d'exploitation ;➤ Une formation de l'équipe centrale sur l'ensemble des logiciels et des équipements objet du présent appel d'offres est à proposer.• Le soumissionnaire devra joindre dans son offre :<ul style="list-style-type: none">➤ Le contenu détaillé de la formation ;➤ Les CV des formateurs.	15
<p>➤ Conformité aux exigences techniques des TPE et aux exigences fonctionnelles de l'application de</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Qualité du matériel et Conformité aux exigences techniques des TPE proposés▪ Caractéristiques fonctionnelles de l'application de paiement <p>L'entreprise est appelée à remplir dûment les tableaux figurant en annexes 3 et 3'.</p>	40



paiement		
➤ Structure et Moyens	<ul style="list-style-type: none">▪ Structure de la société▪ Expertise▪ Organisation▪ Moyens techniques▪ Moyens humains dédiés au projet▪ Service après-vente <p>L'entreprise est appelée à remplir dûment les tableaux figurant en annexe 1</p>	30
➤ Référence	<ul style="list-style-type: none">▪ Des références de l'entreprise dans la réalisation des prestations similaires (Maroc, Afrique subsaharienne...)▪ L'entreprise est invitée à préciser le nombre de TPE par Banque en fournissant les attestations clients qui précisent :<ul style="list-style-type: none">○ Date de réalisation du projet○ Durée de mise en œuvre du projet○ Nombre de TPE déployés○ L'entreprise ayant moins de deux références aura une note globale nulle <p>L'entreprise est appelée à remplir dûment les tableaux figurant en annexe 2. L'entreprise devra fournir au moins deux références en Afrique Subsaharienne au niveau desquelles elle a réalisé des prestations similaires à l'objet du présent appel d'offres et dont le nombre des TPE déployés et opérationnels est supérieur à 150 unités. Au-dessous de ce nombre, l'entreprise aura une note globale nulle.</p>	15

Les tableaux des réponses figurant dans les annexes 1, 2, 3, 3', 3'', 4 et 5 du présent document devront être dûment remplis par l'entreprise.

La note minimale devant permettre l'ouverture du pli financier de l'Entreprise est fixée à **70**.

PHASE 3 : Evaluation technico-financière

Après élimination des offres non retenues à l'issue de la phase 2, il sera donné à chaque offre une valeur « Ni » qui est égale à :

$$Ni = (50 \times Ti + 50 \times Fi) / 100 ; \quad Fi = (Po / Pi) \times 100$$

- Ti : note technique obtenue par l'Entreprise,
- Fi : note financière
- Po : montant de l'offre la plus basse
- Pi : montant de l'offre de l'Entreprise

PHASE 4 : Evaluation générale et adjudication

La commission établira un état comparatif des offres tenant compte de la notation de chaque offre. PCA se réserve l'entière liberté dans le choix des propositions et pourra ne donner suite à aucune des propositions présentées, sans être tenue de faire connaître les motifs de sa décision.

7. Modification au cahier des charges

PCA peut à tout moment avant la date limite de remise des offres, et pour quelque motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par une Entreprise, modifier par amendement certaines clauses du présent cahier des charges.

La modification sera notifiée par écrit à toutes les Entreprises participant à l'appel d'offres.



Pour donner aux Entreprises les délais nécessaires à la prise en considération de ladite modification dans la préparation, le cas échéant, de leurs nouvelles offres, ABI a toute latitude de reporter la date limite de remise des offres et aviser les Entreprises de ce report.

8. Modification des propositions

La commission peut, avant d'émettre son avis entendre les organismes soumissionnaires afin d'obtenir tout éclaircissement et explication sur leur proposition. Elle peut éventuellement demander à tous ou à certains d'entre eux d'apporter certains compléments ou modifications à leur proposition.

9. Demande de renseignement

Les Entreprises qui désirent obtenir des éclaircissements sur les spécifications du cahier des charges du présent appel d'offres pourront notifier leur demande à ABI par écrit sous pli envoyé par la poste ou déposé à l'adresse indiquée au point 2 ou par messagerie électronique aux adresses abs.abi@banqueatlantique.net et ce, 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Caution définitive

- L'Entreprise adjudicataire devra constituer dans les 15 jours suivant la notification du marché un cautionnement définitif de 10% du montant du marché
- Le cautionnement définitif restera affecté à la garantie des engagements contractuels de l'entreprise jusqu'à la réception définitive.

10. Durée des engagements

Les soumissionnaires seront liés par leurs offres pendant cent vingt (120) jours calendaires à partir de la date limite de remise des offres.

11. Confidentialité

En recevant le présent cahier des charges, l'entreprise s'engage à ce que les informations écrites ou orales communiquées par ABI :

- Soient protégées, gardées strictement confidentielles ;
- Ne soient divulguées de manière interne qu'aux seuls membres de son personnel ayant à les connaître et sous réserve que ces derniers s'engagent à respecter les obligations de confidentialité ;
- Ne soient utilisées qu'aux seules fins de déterminer les possibilités de coopération entre les parties ;
- Ne soient divulguées, ni successives d'être divulguées, soit directement ou indirectement à tout tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées à l'alinéa b) ci-dessus ;
- Ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement pour ses besoins propres, lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par PCA.



ANNEXES

- Annexe 1 : Structure et Moyens
- Annexe 2 : Référence
- Annexe 3: Conformité aux exigences techniques du TPE
- Annexe 3'**: Caractéristiques fonctionnelles de l'application de paiement
- Annexe 3''**: Solution de téléchargement et de gestion des TPE
- Annexe 4 : Tarification détaillée
- Annexe 5 : Fonctionnalités à valeurs ajoutées
- Annexe 6 : Liste des terminaux de paiement

[Annexe 1 : Structure et Moyens :](#)

Structure de l'Entreprise



Critères d'Evaluation	Réponse
Date de création de l'Entreprise	
Forme Juridique de l'Entreprise	
Description Sommaire de l'activité de l'Entreprise	
CA 2016	
CA 2017	
CA 2018	
Part de l'activité liée aux TPE dans le CA (2018)	

Moyens Humains et Matériels	
Critères d'Evaluation	Réponse
Effectif de la société 2016	
Effectif de la société 2017	
Effectif de la société 2018	
Effectif de l'équipe dédié au support des Terminaux de paiements électroniques	
CV et expérience de l'équipe projet proposée	
Réseaux de distribution et centres de maintenance en Afrique Subsaharienne	
Ressources projet et support en Afrique Subsaharienne	



[Annexe 2 : Référence](#)

Les clients utilisant les terminaux de paiements électroniques						
Nom	Pays	Date de mise en place	Volume des TPE installés	Incidents techniques survenus	Nombre d'indisponibilités causés par le dysfonctionnement des TPE	Nombre d'interventions directes de l'entreprise

[Annexe 3 : Conformité aux exigences techniques minimales du TPE :](#)



Exigences techniques minimales du TPE mobile

Caractéristiques	Min
Certification de Niveau (Le soumissionnaire doit fournir une copie de chaque certificat)	EMV L1&L2
Lecteur de carte	EMV L1&L2, Magnétique, contactless
Nombre d'applications possibles sur le terminal	14
Processeur	1GH
Type d'Imprimante	Thermique – 54/48 mm,
Vitesse d'impression	30 lps
Mémoire	1GO
Interfaces de communication :	4G/WIFI/BLUETOOTH
Protocoles de communication	4G,
Afficheur couleur	Tactile, 420*640
Batterie	2400 mAh
Support de la fonctionnalité Contact less	ISO14440,NFC, PayWave, PayPass
Sécurité	PCI 4.x
Spécification technique du papier ticket du TPE	Thermique, 40 mm
Slot carte	1SAM, 1SIM
GPS	Option obligatoire
Code à barre	Option obligatoire
Lecteur biométrique	Option obligatoire
Lecteur microSD	32 Go

Exigences techniques minimales du TPE fixe

Caractéristiques	Min
Certification de Niveau (Le soumissionnaire doit fournir une copie de chaque certificat)	EMV L1&L2
Lecteur de carte	EMV L1&L2, Magnétique, contactless
Nombre d'applications possibles sur le terminal	14
Processeur	1GH
Type d'Imprimante	Thermique – 54/48 mm,
Vitesse d'impression	18 lps
Mémoire	1GO
Interfaces de communication :	ETHERNET/RTC, WIFI/4G en option obligatoire
Protocoles de communication	IP,PPP
Afficheur couleur	Tactile
Batterie	Option obligatoire
Support de la fonctionnalité Contact less	ISO14440,NFC, PayWave, PayPass
Sécurité	PCI 4.x



Spécification technique du papier ticket du TPE	Thermique, 40 mm
Slot carte	1SAM, 1SIM
Lecteur biométrique	Option obligatoire
Lecteur microSD	32 Go

Exigences techniques minimales du TPE mPos (En option)

Caractéristiques	Min
Certification de Niveau (Le soumissionnaire doit fournir une copie de chaque certificat)	EMV L1&L2
Lecteur de carte	EMV L1&L2, Magnétique, contactless
Nombre d'applications possibles sur le terminal	14
Processeur	600 MH
Mémoire	1GO
Interfaces de communication :	4G/WIFI/BLUETOOTH
Protocoles de communication	4G,
Afficheur couleur	Tactile, 420*640
Batterie	2400 mAH
Support de la fonctionnalité Contact less	ISO14440,NFC, PayWave, PayPass
Sécurité	PCI 4.x
Slot carte	1SAM, 1SIM
GPS	Option
Code à barre	Option
Lecteur biométrique	Option
Lecteur microSD	32 Go

Exigences techniques minimales du PinPad (En option)

Caractéristiques	Min
Certification de Niveau (Le soumissionnaire doit fournir une copie de chaque certificat)	EMV L1&L2
Lecteur de carte	EMV L1&L2, Magnétique, contactless



Nombre d'applications possibles sur le terminal	14
Processeur	400 MH
Mémoire	1GO
Interfaces de communication :	ETHERNET/WIFI
Protocoles de communication	4G,
Afficheur couleur	Tactile
Support de la fonctionnalité Contact less	ISO14440, NFC, PayWave, PayPass
Sécurité	PCI 4.x
Slot carte	1SAM
Lecteur biométrique	Option obligatoire
Lecteur microSD	32 Go

[Annexe 3' : Caractéristiques fonctionnelles de l'application bancaire de paiement:](#)

<u>Application de paiement</u>	Conformité	Description
<ul style="list-style-type: none">• Traitement de l'ensemble des cartes EMV (nationales et internationale)		
<ul style="list-style-type: none">• Application développée selon les spécifications : GIM, GIMAC, VISA, MC et UP		
<ul style="list-style-type: none">• Host: HPS version 2.23		
<ul style="list-style-type: none">• Langage: Français		
<ul style="list-style-type: none">• Protocol: ISO8583 C		
<ul style="list-style-type: none">• Liste des Transactions :		
Client : <ul style="list-style-type: none">- Achat- Reimbursement,- Pré-Autorisation- Complétion- Annulation De Paiement- Annulation Pré-Autorisation- Cash Advance- Annulation Du Cash Advance		
Marchand : <ul style="list-style-type: none">- Réimpression ticket- Clôture de la journée,- Changement mot de passe marchand,- Réinitialisation		



Sécurité, SSL		
---------------	--	--

Annexe 3" : Serveur de téléchargement et de gestion du parc TPE

<u>Fonctionnalité</u>	Réponse
<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des applications des TPE lors de leur installation sur site 	
<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des versions correctives et évolutives 	
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion en parallèle de plusieurs versions 	
<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de mise à jour en automatique d'une centaine de terminaux par jour 	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le Monitoring à distance du parc de TPE 	
<ul style="list-style-type: none"> • Protocol: ISO8583 C 	
<p><u>l'outil de téléchargement et de gestion des TPE doit supporter et permettre les fonctionnalités suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la structure de réseau de terminaux ; • Mise à jour à distance des paramètres des terminaux ; • Mise à jour à distance du logiciel de terminal incluant OS et des composants système ; • Suivi du processus de mise à jour ; • Génération des rapports avec des informations techniques sur les terminaux et de logiciels ; • Multi-applications et l'accès multi-utilisateur avec système journalier ; • API pour l'intégration avec un système tiers ; • Monitorer le parc de TPE à distance. • Supports multimarques et multi-vendeurs de TPE • Chargement des listes noires ; • Gestion du processus de mise à jour, en spécifiant une version software à appliquer, et le moment de son lancement ; • L'utilisateur peut créer une tâche de mise à jour, en spécifiant une version software à appliquer, et le moment de son lancement ; • Mise à jour simultanée sur un nombre important de TPE (optimisation des délais de mise à jour) ; • Visualisation des prévisions de mises à jour, en fonction des actions créées, et des versions software déployés sur le parc TPE ; • Visualisation des statistiques sur l'état du Parc (distributions des versions, pourcentage d'exécution, etc ; • Le système doit disposer d'une console de 	



<p>monitoring qui donne en temps réel les activités courantes du serveur d'administration, monitoring et supervision des Terminaux de paiements, liste des TPE non actifs, nature de la panne des TPE non actifs, progression des téléchargements des mises à jour dans le temps ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Gestion multiutilisateur avec niveaux de permissions différents ;• Création des rôles pour attribution des permissions à certaines actions ;• Délégation d'autorité / permissions à certains utilisateurs pour la gestion d'un groupe de TPE (branche) ;• Importation des paramètres depuis des sources externes (outil de configuration de TPE) vers la base de données active ;• Interface WEB de gestion de profils et bases de données ;• Stockage de tous les paramètres des TPE par application de filtres logiques, expressions, recherche par caractères ;• Possibilité d'édition des paramètres applicables à un ensemble de TPE ;• Duplication de profils de TPE ;• Chargement des paramètres SVA ;• L'outil doit aussi permettre la prévention de la fraude ;• Logs<ul style="list-style-type: none">✓ Activation/ désactivation des logs des applications TPE ;✓ Téléchargement des LPOGS des applications TPE ;✓ Audit des TPE : collecte des informations de chaque TPE ;✓ Rapport et statistiques ;✓ Stockage des LOG TPE dans des bases de données et des fichiers ;✓ Audit diagnostic distant des TPE ;✓ Traçabilité de toutes les actions sur les TPE ;✓ Envoi des messages et notifications aux TPE. <p>Le soumissionnaire est tenu de proposer la configuration optimale en termes Hardware et Software pour faire fonctionner dans les conditions réelles la solution proposée de téléchargement et de gestion du parc TPE.</p>	
---	--

Annexe 4 : Grille tarifaire

Terminaux de paiement électronique TPE	Prix Acquisition						P		
	Tranche 1 (1-50)	Tranche 2 (51-100)	Tranche 3 (101-150)	Tranche 4 (151-200)	Tranche 5 (201-250)	Tranche 6 > 250	Tranche 1 (1-50)	Tranche 2 (51-100)	Tranche 3 (101-150)
Volet Hardware TPE									
TPE Mobile									
TPE Fixe									
TPE mPos									
TPE PinPad									
Total Volet Hardware									
Volet Licences Application TPE									
TPE Mobile									
TPE Fixe									
TPE mPos									
TPE PinPad									
Total Volet Licences Application									
Pièces de rechange et consommables des TPE									
Rouleaux papier imprimante (*)									
Batteries (**)									
Total Volet Pièces de rechange et consommables des TPE									
Serveur de téléchargement et de gestion de parc									
Serveur de téléchargement et de gestion de parc									
Total Volet Serveur de téléchargement et de gestion de parc									
Serveur des services à Valeurs Ajoutées									
Serveur des services à valeurs ajoutées par service									
Total Volet Serveur des services à valeurs ajoutées									
Volet Formation									
Formation									
Total Volet Formation									
Volet Maintenance									
Garantie volet Hardware (ans)									
Garantie volet Software (ans)									
Taux de maintenance Hardware									



Taux de maintenance Software									
Maintenance Hardware sur N ans (N à spécifier)									
Maintenance Software sur N ans (N à spécifier)									
Total maintenance									

(*) A préciser la quantité appropriée pour chaque tranche

Annexe 5 : Services à valeurs ajoutées (En option)

<u>Fonctionnalité</u>	<u>Réponse</u>
• Recharge téléphonique	
• Paiement de facture	
• Transfert d'argent : Réception et envoi	
• Recharge des cartes prépayées et des comptes mobiles	
• Achat sur internet, avec paiement en cash, ou carte	
• Recharge du compte SVA	
• Fidélité	
• Paiement des taxes	
• Calcul et métiers	
• Référentiel des commerçants	
• Portails commerçants	
• Gestion des commissions	
• Interface host	
• Interface facturier	



Annexe 6 : Liste des terminaux de paiement actuellement en Production :

MARQUE	MODELE
INGENICO	IWL220 GPRS
	ICT220 RTC
	IWL221 GPRS
	IWL251 GPRS
VERIFONE	VX675 GPRS